

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 8 (1932-1933)

Heft: 14

Rubrik: Mitteilungen des T.-K. = Communications du Comité technique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mitteilungen des T.-K.

Communications du Comité technique

1. Bestellung von Reglementen. Wir bitten die Sektionen, davon Notiz zu nehmen, daß ab 15. April 1933 keine Bestellungen auf Genfer Reglemente mehr entgegengenommen werden können.

Das Reglement für die Wettübungen der Motorfahrer wird als Nachtrag erscheinen und auf Verlangen kostenlos geliefert. Bestellfrist: 15. April 1933.

2. Art. 7 der Grundbestimmungen. Die Gesuche betreffend Bewilligung von Ausnahmen laut Ziffer 7 der Grundbestimmungen (Teilnahme mit einer andern Sektion als der dem Wohnsitz nächstgelegenen) sind bis spätestens 15. April 1933 dem Zentralsekretariat einzureichen.

3. Konkurrenzbestand. Wir machen die Sektionen nochmals darauf aufmerksam, daß an den Sektions- und Gruppenwettübungen nur solche Mitglieder teilnehmen können, welche in der Mitgliederliste vom 31. Dezember 1932 aufgeführt oder durch Mutationsnachträge bis spätestens zum 30. April 1933 gemeldet sind. Abgänge von A-Mitgliedern seit 31. Dezember 1932 werden nur bis zum 30. April 1933 und nur bei Meldung berücksichtigt. Für die Ermittlung des Konkurrenzbestandes an A-Mitgliedern ist demnach der vom Zentralkassier festgestellte Stand vom 30. April 1933 maßgebend.

4. Gewehrschießen. Das Zentrum aller Kreise des in Genf zur Verwendung gelangenden Scheibenbildes B, 150 cm in 10 Kreise, befindet sich beim Schnittpunkt der Diagonalen, die von den Schulterecken zu den untern Brüstecken gehen. Die von der Firma A. Niederhäuser in Grenchen letzter Tage den Sektionen angebotene Scheibe entspricht dieser Vorschrift.

5. Hindernislauf. Der bei Hindernis 5 vorgesehene Baumstamm ist von mittlerer Größe (zirka 30 cm Durchmesser). Hindernis 8: Wir verweisen auf den im Schweizer Soldat vom 20. Oktober 1932 erschienenen Kommentar. Weitere Einzelheiten werden nicht bekanntgegeben.

6. Befehlwettübungen. Bei der theoretischen Prüfung für Wachtmeister, Ziffer 3, Alinea a: Wachtdienst, wird nach dem Dienstreglement 1933, Ziffern 201—212, gearbeitet. Der Präsident: Rob. Meyer, Adj.-Uof.

* * *

1. Commandes de règlements. Nous prions les sections de prendre note qu'à partir du 15 avril 1933, aucune commande ne pourra plus être acceptée.

Le règlement pour les concours des automobilistes paraîtra en supplément et sera adressé gratuitement à toutes les sections qui s'inscriront d'ici au 15 avril 1933.

2. Art. 7 des Bases fondamentales. Les demandes concernant les exceptions prévues au chiffre 7 des Bases fondamentales (participation avec une section autre que celle la plus rapprochée du domicile) doivent parvenir au Secrétariat central jusqu'au 15 avril 1933 au plus tard.

3. Effectif de concours. Nous rendons nos sections attentives au fait que seuls les membres figurant sur l'état nominatif du 31 décembre 1932, ou annoncés par avis de mutation jusqu'au 30 avril 1933 au plus tard, pourront participer aux concours de sections et de groupes. On ne tiendra compte des diminutions qui se produiront dans la catégorie A des membres depuis le 31 décembre 1932 que jusqu'au 30 avril 1933 et pour autant qu'elles auront été annoncées. Par conséquent, l'effectif de concours en membres A s'établira sur la base des chiffres constatés le 30 avril 1933 par le caissier central.

4. Tir au fusil. Le centre de tous les cercles de la cible B, 150 cm en 10 rayons, utilisée à Genève, se trouve à l'intersection des diagonales allant des coins d'épaules aux coins inférieurs de la poitrine. La cible offre aux sections ces derniers jours par la maison A. Niederhäuser, à Granges (Soleure), correspond à cette prescription.

5. Course d'obstacles. Le tronc d'arbre prévu à l'obstacle 5 sera de grandeur moyenne (env. 30 cm de diamètre). Obstacle 8: nous renvoyons les intéressés au commentaire publié dans le « Soldat Suisse » du 20 octobre 1933. De plus amples détails ne seront pas communiqués.

6. Exercices de commandement. Le service de garde, prévu aux connaissances pratiques pour les sergents, chiffre 3, alinéa a, sera basé sur le règlement de service 1933, chiffres 201—212.

Le président: Rob. Meyer, adj.-sof.



Marignan

La pièce héroïque en trois actes qu'a écrite M. Gonzague de Reynold et qui sera jouée pendant les J.S.S.O., nous incite à rappeler à nos lecteurs ce que fut la célèbre rencontre, dite « bataille des géants », qui mit aux prises les Suisses et l'armée de François Ier, roi de France.

Le 12 septembre 1515, l'armée française établit son camp au sud de Milan, entre San Giuliano et Marignan (Melegnano) sur trois lignes fortifiées, défendues par 64 gros canons et 300 pièces légères. Elle comptait 34,000 fantassins et 15,000 à 18,000 cavaliers. Le connétable de Bourbon, le duc de Bouillon et le duc d'Alençon commandaient les trois lignes de bataille. Le 13 septembre, vers midi, les Suisses sortirent de Milan, au nombre de 26,000 avec 8 canons et arrivèrent, vers 4 heures, en face de la position ennemie. Ils se déployèrent à la hauteur de San Giuliano, au nord de la route Milan-Lodi, en quatre corps, dans un terrain coupé de canaux. A l'aile droite les cantons orientaux et les Grisons (chevalier Roust et Rodolphe de Salis); au centre les cantons forestiers (Imhof et Tschudi); à gauche Lucerne, Bâle et l'Alsace (chevalier de Hertenstein et Pierre d'Offenburg). L'avant-garde (Werner Steiner et Louis d'Eriach) formée des volontaires (enfants perdus) de Berne, Fribourg, Soleure, Valais, Neuchâtel, Gruyères, Château d'Oex, bailliages du Pays de Vaud, marcha droit aux palissades, après avoir balayé la cavalerie de Fleuranges et culbuté les lansquenets allemands. Les « enfants perdus » franchirent le canal, escaladèrent le retranchement, s'emparèrent de sept à huit canons. Le centre et les ailes entrèrent alors en action et achevèrent d'enfoncer la première ligne française qui recula jusqu'au sud de Zivido. Vers 6 heures du soir, le roi s'avança avec la seconde ligne et 15,000 cavaliers. Plus de trente charges de cavalerie vinrent se briser sur les piques des Suisses qui continuaient à gagner du terrain. Le cardinal Schiner combattait aux premiers rangs. Vers 10 heures la lune se cacha et on se battit dans l'obscurité. Entre 10 et 11 heures, la deuxième ligne française, enfoncée à son tour, reculait vers Santa-Brigitta, en perdant 16 canons et 12 drapeaux. Pertes énormes des deux côtés. Résultats de cette première journée nettement favorables aux Suisses. Amis et ennemis étaient en chevêtre. Le roi se reposa quelques heures sur un chariot d'artillerie. A l'aube, l'attaque des Suisses reprit avec le même acharnement, sous le feu de 300 canons; pris en flanc par les charges répétées de la cavalerie, le centre commença à flétrir. Mais, la colonne de droite était victorieuse, tandis qu'à l'aile gauche, le chevalier de Hertenstein faisait reculer les Français jusqu'à Santa-Brigitta. A ce moment, vers 11 heures, l'avant-garde des Vénitiens apparaît du côté de Marignan. La bataille était perdue. Les chefs ordonnèrent la retraite sur Milan. Les carrés quittèrent le champ de bataille, emportant leurs blessés, avec les canons, les étendards et les chevaux conquis. Au passage du canal Spazzola un combat furieux s'engagea encore pour défendre les drapeaux. La bannière de Zurich, sauve au prix de la vie de trois porte-drapeaux, se trouve actuellement au Musée National. Le célèbre cor d'Uri disparut dans la mêlée. Au delà du canal, la poursuite se ralentit, puis cessa